



FESASS

*Fédération Européenne pour la Santé Animale
et la Sécurité Sanitaire*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 ET D'ORIENTATION 2018



**S'adapter aux menaces
et conforter notre statut sanitaire**

Bruxelles, le mardi 20 mars 2018

● Message du Président	3
● Les maladies animales en 2016 et 2017	5
○ Dermatose Nodulaire Contagieuse	5
○ Peste Porcine Africaine	7
○ Fièvre Catarrhale Ovine	8
○ Influenza aviaire hautement pathogène	10
○ Tuberculose bovine	11
● La Politique de Santé Animale de l'Union	12
○ Un calendrier contraint	12
○ Le regroupement impératif des pouvoirs de la LSA	12
○ L'élaboration de la liste et de la catégorisation des maladies	13
○ La préparation des autres actes découlant de la LSA	14
○ La préparation aux situations d'urgence	14
○ Le bien-être animal	15
● Autres activités de la FESASS	17
○ Les activités de l'OIE	17
○ La lutte contre la résistance aux antimicrobiens	17
○ Le Groupe de dialogue Civil « produits animaux »	17
● Vie de la Fédération	18
○ La FESASS au quotidien	18
○ La FESASS désormais installée à Bruxelles	18
○ La FESASS auprès de ses membres	18
○ Un séminaire interne à Deventer	19
○ Les réunions statutaires de la FESASS	19
● Annexes :	20
○ Programme de recherche STOC free	20
○ Présentation du Programme STOC free	22
○ Conclusions de l'atelier sur la préparation aux situations d'urgence	31

Message du Président de la FESASS



Didier DELMOTTE
Président de la FESASS

Année après année le constat se confirme, la relation entre faune sauvage et faune domestique conduit à des contaminations de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Certes des actions sont conduites mais trop souvent une fois que la maladie s'est installée dans la faune sauvage. Le succès de la lutte dépend alors des possibilités de réaction rapide et de la nature des outils disponibles. Les progrès considérables obtenus dans l'Union contre la rage et contre la peste porcine classique attestent de l'intérêt et de l'efficacité des vaccins oraux. La contention de la faune sauvage infectée dans un périmètre restreint telle que réalisée par les autorités tchèque en 2017 face à la peste porcine africaine, semble aussi être efficace. Mais le bilan des contaminations observées dans l'Union en 2017 pour l'influenza aviaire hautement pathogène et la peste porcine africaine montre combien la situation appelle à un renforcement de la mobilisation et ce d'autant plus que le facteur humain apparaît trop souvent comme l'un des facteurs clefs de la progression géographique de ces maladies.

La FESASS tient ici à témoigner sa gratitude à la Présidence Bulgare pour avoir placé ce sujet parmi ses priorités politiques. Il est en effet essentiel alors que la Commission européenne travaille à la conception des actes d'application de la Loi de Santé Animale (LSA), que nous réfléchissions tous ensemble aux mesures à prendre pour répondre à cette problématique et agir efficacement en termes de prévention, de responsabilisation, de surveillance et de lutte. Les acteurs de terrains - éleveurs, chasseurs, vétérinaires et autres intervenants en milieu naturel – riches de leur expérience quotidienne au sein de la nature et au contact de la faune sauvage, sont des interlocuteurs essentiels. Ils peuvent témoigner des problèmes et des contraintes rencontrés. Surtout, ils peuvent aider à la recherche et à l'adoption de solutions pragmatiques. Enfin, leur rôle sera déterminant dans la mise en œuvre et l'application permanente des mesures adoptées. Il est donc de la plus haute importance de les associer étroitement à la définition de ces mesures. C'est la raison qui nous a conduits à organiser en marge de notre Assemblée Générale, un atelier consacré à cette question. Les conclusions qui en seront tirées viendront enrichir les réflexions des autorités européennes et nationales sur ce sujet.

Les éleveurs sont confrontés à de nombreuses autres préoccupations au plan sanitaire. Certaines relèvent d'un autre type de problématique environnementale. Il s'agit de la progression inquiétante des maladies de nature vectorielle qui est largement due au réchauffement climatique. C'est pourquoi nous souhaitons ici aussi, participer activement à la définition d'une stratégie adaptée. Nous mènerons une initiative en ce sens au cours du prochain semestre.

Ces actions ont pour objectif d'apporter des réponses aux préoccupations concrètes des éleveurs, mais s'inscrivent dans le cadre très large de la mise en œuvre de la LSA. En 2017, nous avons poursuivi notre investissement sur certains volets de ce vaste chantier. Avec la Présidence Maltaise, nous avons organisé un atelier sur la préparation des plans d'urgence et la mobilisation des parties prenantes. Nos conclusions ont été présentées au Conseil des Ministres et transmises à la Commission. Par ailleurs, nous avons analysé à la lumière de notre expérience de terrain, les évaluations réalisées par l'EFSA qui avaient été demandées par la Commission pour établir la liste et la catégorisation des maladies animales transmissibles réglementées au niveau européen. Nous avons adressé à la Commission nos réflexions à ce sujet. En effet, si l'analyse scientifique constitue une étape essentielle et requise par la LSA, les choix à faire ne doivent pas, pour autant, négliger les contraintes pratiques et économiques des éleveurs et des autres parties prenantes. En 2018, l'ensemble de ces travaux va encore s'intensifier. Les enjeux sont considérables pour l'Union et l'élevage européen. Outre les volets évoqués précédemment, la FESASS souhaite contribuer sur les autres domaines couverts par la LSA. Mais en tant qu'experts nous regrettons que la Commission n'associe pas mieux et plus en amont, les parties prenantes quant à la préparation des différents actes prévus. Nous sommes conscients de l'ampleur du travail demandé aux services de la Commission. Cependant ce sont bien les éleveurs qui après 2021 devront appliquer au quotidien les

règles définies à Bruxelles. Il serait grave et inefficace que pour cause de respect du calendrier, ces règles ne répondent pas aux objectifs initiaux de simplification, de modernisation et d'adaptation au contexte actuel. Inévitablement cela compromettrait leur acceptation sur le terrain, leur bonne mise en œuvre et leur stabilité dans le temps. Nous appelons donc de nos vœux à ce que la Commission adapte sa démarche en associant de façon équilibrée les principales parties prenantes compétentes dans ce domaine.

Concernant les autres dossiers d'importance tels que le bien-être animal et la lutte contre le développement des résistances aux antimicrobiens, notre fédération a contribué aux travaux des Institutions européennes, œuvré en partenariat avec les autres parties prenantes par exemple au sein d'EPRUMA et a veillé à la sensibilisation et à l'information régulière de ses membres. Nous prévoyons diverses actions au cours de cette année et de 2019 afin de poursuivre et développer la mobilisation sur ces deux thématiques.

En permanence à l'écoute des préoccupations des éleveurs, nos organisations se sont engagées ces dernières années dans des programmes visant l'éradication de la BVD. Souvent entrepris avec l'appui des pouvoirs publics, ces programmes ont déjà permis de réaliser de gros progrès face à la maladie dans les Etats membres concernés. La FESASS avait organisé des journées techniques en 2012 à Munich et en 2013 à Nantes pour promouvoir ces actions, favoriser les retours d'expérience et identifier les besoins complémentaires. Le projet de recherche STOC free est l'un des fruits de ces journées techniques. Alors qu'aujourd'hui d'autres Etats membres souhaitent à leur tour mettre en place des programmes nationaux, il est utile de dresser un état des lieux de lutte contre cette maladie, des résultats obtenus et des travaux de recherche engagés.

En 2017 la vie interne de notre fédération a été particulièrement riche, des échanges fréquents ont eu lieu avec et entre les membres. Des déplacements sur le terrain ont été organisés favorisant les rencontres avec les éleveurs. Enfin nous avons organisé un séminaire interne au siège des GD à Deventer (Pays-Bas). Cette réunion de travail a été plus particulièrement consacrée à nos différents métiers, aux possibilités de synergies et au rôle de la FESASS. Avec 2018, la FESASS vit un tournant très important en installant son secrétariat général à Bruxelles grâce à un partenariat avec GDS France. C'est une étape essentielle pour renforcer notre efficacité et notre visibilité en nous rapprochant des Institutions européennes et de nos principaux partenaires.

Toutes ces actions présupposent que la pérennité des exploitations agricoles soit garantie. Le contexte économique de ces dernières années et les réponses insuffisantes de la PAC en matière de gestion de l'offre ont entraîné une accélération des cessations d'activités en élevage. Outre les drames humains individuels qui ont pu en résulter, ce sont à la fois les capacités de production et la sécurité alimentaire de l'Union européenne qui sont gravement menacées. Je ne pense pas que s'approvisionner à l'autre bout du monde en important des produits d'animaux élevés avec des garanties sanitaires et de traçabilité bien plus faibles soit une réponse raisonnable. Nous sommes convaincus que l'Europe doit rester un bassin important de production. Elle dispose d'un territoire de qualité et des compétences humaines pour le faire et ce avec une grande avance en matière de respect des hommes, des animaux et de l'environnement. C'est pourquoi notre fédération va poursuivre sa mobilisation sur ces questions en 2018 et tout au long des débats sur les orientations de la PAC et sur le cadre financier à venir. Il en va de l'intérêt général mais aussi de la préservation de l'acquis sanitaire de l'Union et des outils qui le garantissent. De fait, la réduction du nombre d'éleveurs n'est désormais plus compensée par l'augmentation de la taille du cheptel moyen ce qui aggrave les problèmes de maillage vétérinaire et menace la mutualisation des actions sanitaires collectives.

Il s'agit donc de s'adapter aux menaces et de conforter le statut sanitaire de nos exploitations mais ce ne sera possible que si l'Europe redevient une terre d'espoir pour l'Elevage et les éleveurs.

Le Président de la FESASS

Didier DELMOTTE

Maladies animales en 2016 et 2017

Il est possible d'apprécier l'évolution sanitaire de l'élevage européen en 2017 soit d'une façon optimiste, soit d'une façon pessimiste. L'optimiste retiendra que la Dermatose Nodulaire Contagieuse apparue en Grèce au cours de l'été 2015 a été stoppée grâce aux campagnes de vaccination massive en 2016 et 2017 et que la situation face à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) et à la Peste Porcine Africaine (PPA) demeure relativement maîtrisée si l'on considère le grand nombre de cas de ces maladies détectés dans la faune sauvage. Une analyse pessimiste soulignera que les 4 foyers de DNC déclarés en Grèce et par l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine ainsi que le nombre bien plus conséquent de foyers de cette maladie en Albanie attestent de la persistance du virus dans cette zone. Elle ajoutera que l'IAHP et la PPA ont gagné beaucoup de terrain en 2017 multipliant d'autant les risques de nouvelles propagations en 2018.

La FESASS considère qu'une analyse médiane s'impose. Certes il n'y a pas eu de réelles explosions sanitaires à l'échelle de l'Union. En revanche, pour certains Etats membres durement éprouvés et surtout pour les éleveurs directement concernés, la situation aura été particulièrement grave et lourde de conséquences. Pour notre fédération, les principaux épisodes sanitaires de ces dernières années montrent en premier lieu la nécessité de disposer d'outils performants de surveillance en élevage mais aussi dans la faune sauvage. Ensuite, ils attestent de l'intérêt à disposer de capacités et de moyens de réaction rapide ainsi que du rôle déterminant de la solidarité européenne. Enfin, ils imposent l'adaptation à plus long terme de nos méthodes de gestion de certaines de ces maladies qui semblent désormais sinon s'être installées durablement sur le territoire de l'Union, du moins devoir y être présentes bien plus fréquemment.

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) Vaccination préventive et coopération internationale efficaces.

Introduite en Grèce au cours de l'été 2015 à partir de la Thrace turque, la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) a ensuite continué sa progression vers le Nord et l'Ouest des Balkans. Elle a ainsi contaminé en 2016, la Bulgarie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, la Serbie, l'Albanie, le Monténégro et le Kosovo. Le pic épidémiologique a été atteint en 2016 avec 1 203 cas recensés (dont 106 en Turquie). Au fur et à mesure de la progression de l'épizootie, les pays européens touchés ont pratiqué des abattages partiels ou totaux ainsi que la désinsectisation. Conformément aux dispositions réglementaires de l'Union, des restrictions aux mouvements ont été également mises en place.

Ces mesures classiques ont été complétées par l'adoption d'une politique vaccination à l'aide de vaccins vivants. Dans un premier temps, celle-ci a été principalement pratiquée dans les zones infectées et dans leur périphérie. Puis les Etats concernés ont engagé des campagnes de vaccination massive de leurs cheptels nationaux avec le soutien financier de l'Union européenne. L'intérêt et le succès de cette stratégie, annoncés dès l'automne 2016 par l'absence de nouveaux foyers dans les pays où la couverture vaccinale était proche des 100%, ont été largement confirmés en 2017. Comme le montre la carte ci-après, l'année dernière 96,6 % des 511 cas recensés dans les Balkans ont été déclarés par l'Albanie où la vaccination a été conduite plus tardivement et pas avec un niveau d'intensité moins élevé. Depuis l'été dernier plus aucun foyer n'a été

déclaré, ni par ce pays ni par la Grèce et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine qui avaient, chacune, recensé 2 foyers sur la première partie de l'année. Toutefois, les experts indiquent que la menace demeure avec le maintien d'une présence du virus dans cette zone. Cette situation a plaidé pour une troisième année de vaccination massive en 2018. Celle-ci a débuté en Grèce. Elle commencera en Bulgarie début avril. A noter que pour les jeunes bovins la vaccination est systématique dès qu'ils atteignent l'âge de 4 mois. La Croatie qui avait vacciné à titre préventif les années précédentes, n'a pas connu de foyer sur l'ensemble de la période. Cet Etat membre ne revaccinera donc pas en 2018 mais conserve une réserve importante de vaccins.

Il est important de souligner que ces succès sont largement dus à la

détermination des pays concernés et à l'engagement fort de la Commission européenne.



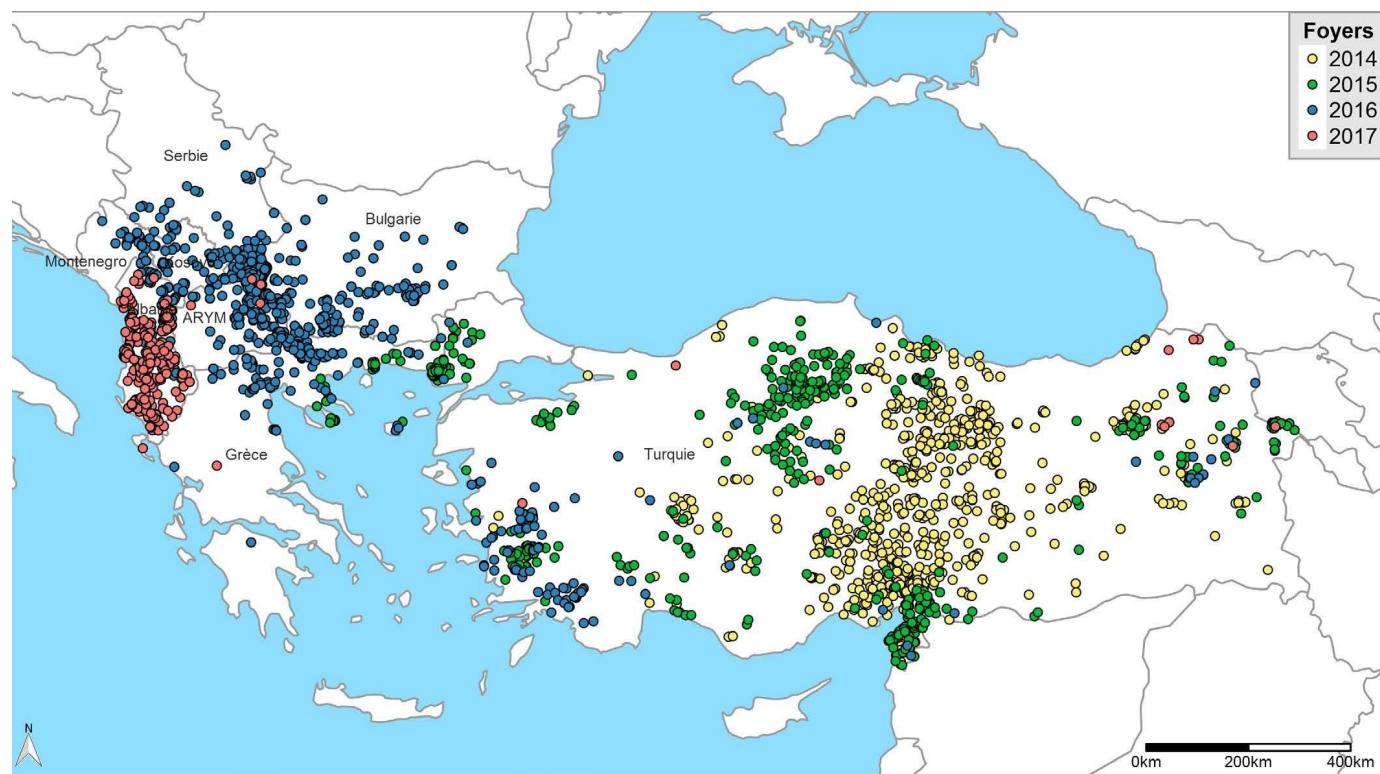
GF-TADs for Europe

A cette occasion, l'intérêt de la coopération internationale a été une nouvelle fois démontré. Grâce au GFTADs pour l'Europe – plateforme de travail internationale contre les maladies animales transfrontalières développé par l'OIE et la FAO – l'ensemble des pays confrontés à la DNC ont su se coordonner et adopter cette stratégie commune de vaccination.

La FESASS considère que la gestion de cette épizootie a été exemplaire et qu'elle est particulièrement riche d'enseignements. C'est pourquoi nous souhaitons que toutes les leçons en soient tirées au plus vite car la menace semble toujours bien présente dans les pays tiers voisins comme la Turquie et la Russie. De plus d'autres menaces comme la Peste des Petits Ruminants sont à craindre (83 foyers de PPR recensés en Turquie en 2017).

D'ores et déjà deux constations s'imposent. D'une part, l'utilisation coordonnée et à grande échelle de la vaccination à titre préventif doit être encouragée en cas de menace réelle et sous réserve qu'elle soit obligatoire et financée par les pouvoirs publics afin de garantir une couverture à 100 % du cheptel. D'autre part, la constitution de stocks suffisant de vaccins par le biais de banques/réserves

supranationales doit être à l'avenir une priorité lorsqu'une menace comme la DNC apparaîtra à la périphérie de l'Union. Ici l'Union a certainement un rôle d'initiative important à remplir. Cependant de telles banques ne sauraient être créées sans une participation active des pays tiers également concernés. Il s'agit en effet de s'assurer de l'adhésion et de l'engagement concret de chaque pays dans une lutte coordonnée. Parallèlement, la réglementation européenne et les standards internationaux doivent être adaptés de façon à ce que l'utilisation de la vaccination préventive ne constitue pas, au-delà d'un certain niveau de précaution scientifiquement justifié, une entrave aux échanges.



Carte n°1 : Diffusion spatiale de la dermatose nodulaire contagieuse bovine entre 2014 et 2017 (au 31 décembre) en Turquie et dans les Balkans

sources : ADNS - Commission européenne et base de données Empres-i de la FAO (via le Bulletin épidémiologique de l'ANSESS)

La Peste Porcine Africaine (PPA)

Une extension géographique qui est due principalement au facteur humain

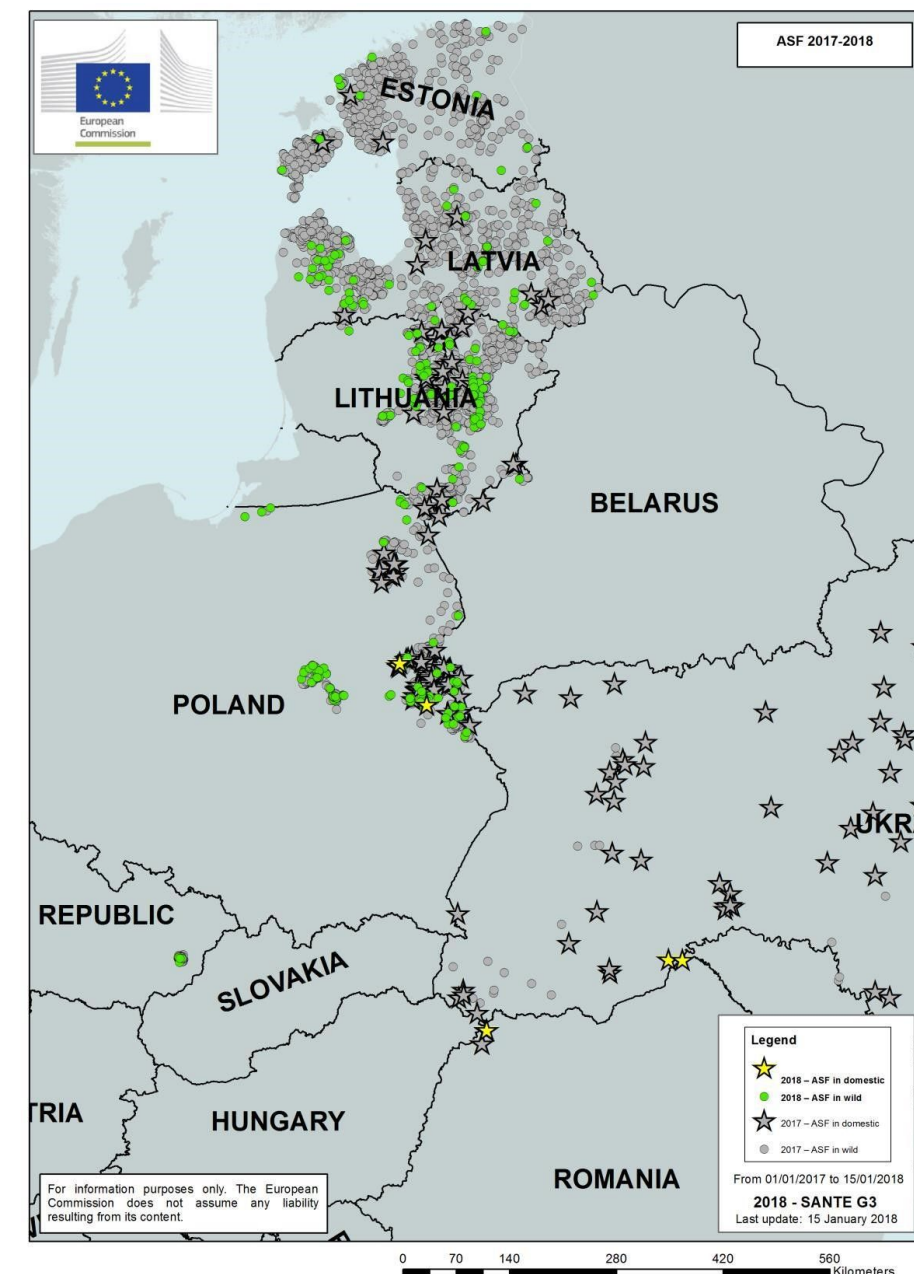
Au cours de l'année 2017, la progression géographique de la maladie s'est accélérée à l'intérieur de l'Union. La République Tchèque et la Roumanie sont désormais contaminées ce qui porte au total à 6 le nombre d'Etats membres confrontés à cette maladie (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque et Roumanie). De plus la PPA a significativement progressé vers l'ouest à l'intérieur de la Pologne. La maladie est désormais présente au nord et au nord-est de Varsovie ainsi qu'à proximité de la mer Baltique juste au sud de l'enclave de Kaliningrad. La carte ci-contre indique l'ensemble des cas détectés dans la faune sauvage (3 948) et l'ensemble des foyers déclarés en élevage (141).

Ces diverses progressions associées à la multiplications des cas enregistrés dans les pays tiers voisins comme l'Ukraine et la Moldavie inquiète l'ensemble des Etats membres.

Les autorités bulgares sont par exemple préoccupées par les relations qui existent entre le port d'Odessa en Ukraine et ceux de Varna et Burgas en Bulgarie.

Le risque d'une progression vers l'Ouest est aussi pris très au sérieux par l'Allemagne et la France qui mettent en place des campagnes de sensibilisation et renforcent les dispositifs de surveillance. Ces Etats membres s'inscrivent dans une démarche similaire à celles conduites par les Etats baltes et la Pologne.

De fait, toutes les contaminations de longue distance observées en 2017 et au début de cette année semblent découler des activités et négligences humaines. Il est donc essentiel de sensibiliser et responsabiliser tous



Carte n°2 : Cas de Peste Porcine Africaine dans la faune sauvage et foyers en élevage en 2017 et début 2018

Source : Commission européenne

les acteurs. Les conséquences de la PPA sont d'autant plus graves qu'il n'existe pas de vaccin pour lutter contre cette maladie et que de nombreuses questions demeurent quant à sa persistance sur longue durée dans la faune sauvage.

Cependant, pour faire face à la contamination inattendue de leur territoire dans la région de Linz, les autorités tchèques ont mis en place un dispositif visant à confiner la maladie dans un espace très limité (périmètre d'une trentaine de kilomètres de long). Ils ont utilisé notamment des clôtures électriques



Clôture mise en place par les services vétérinaires tchèques

Source : services vétérinaires tchèques

et ont veillé à perturber le moins possible les populations de sangliers dans cette zone. Cette approche est très innovante et porteuse d'espoirs mais exige de détecter très tôt les premières contaminations et de pouvoir réagir immédiatement.

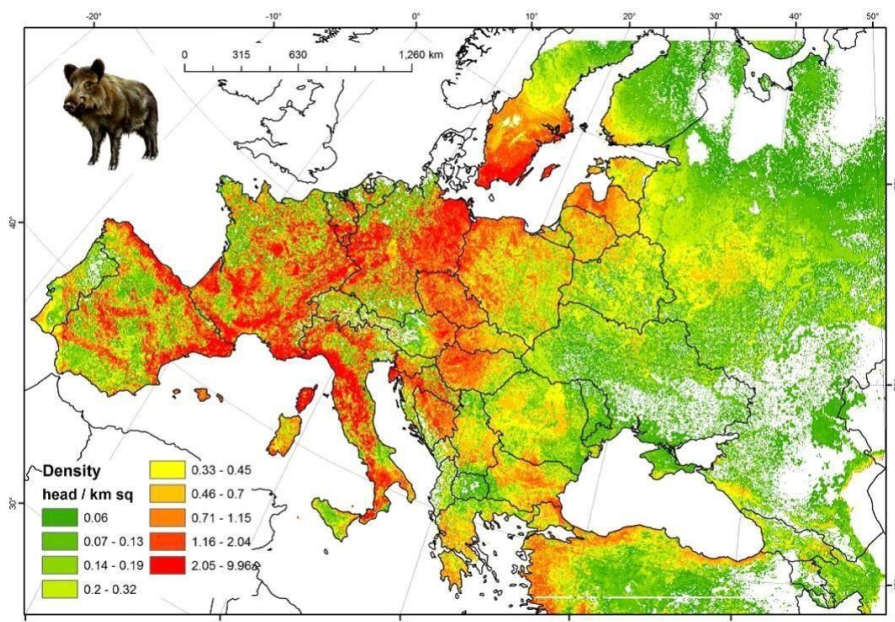
L'efficacité de la lutte contre cette maladie repose sur trois éléments clés :

- le respect de mesures de biosécurité strictes en élevage,
- le respect de mesures de biosécurité strictes par les autres intervenants tels que les chasseurs,
- Les précautions prises pour ne pas perturber les populations de sangliers.

Des progrès considérables ont été réalisés pour chacun de ces éléments dans les différents Etats membres directement concernés. La mobilisation des autorités politiques est forte et le Commissaire Européen très impliqué. L'initiative du Gouvernement Bulgare va dans également dans ce sens et l'organisation d'un séminaire international à Sofia consacré à la problématique de la gestion de la Santé Animale dans la faune sauvage contribue à une meilleure connaissance de la problématique et favorise le retour d'expériences concrètes.



C'est aussi dans cet esprit que la FESASS organise en partenariat avec la Présidence Bulgare un atelier consacré à la cohabitation sanitaire entre la faune sauvage et les élevages ainsi qu'au rôle des



Carte n°3: Estimation modélisée des populations de sangliers en Europe
source : FAO/ASFORCE, mai 2015

diverses parties prenantes. Certes ce sujet ne se limite pas à la seule PPA. Mais il est d'autant plus pertinent face à cette maladie qu'il est certain qu'elle est désormais installée durablement sur le territoire européen.

Cette mobilisation devra donc être entretenue et accrue. Pour notre fédération c'est la priorité absolue afin de garantir un niveau de prévention élevé. Il s'agit de limiter le plus possible la progression de la PPA avec l'espoir que les travaux de recherche engagés permettent demain d'éradiquer la maladie. Mais comme le montre la carte ci-dessus, face à la densité estimée des populations de sangliers dans l'Union européenne, il est impératif que la mobilisation de tous les intervenants soit efficace et permanente. Cette mobilisation doit aussi porter sur les dispositifs de surveillance de la situation épidémiologique de la faune sauvage. Il est vital qu'un véritable partenariat soit développé et entretenu entre les autorités vétérinaires, les organisations de chasseurs et d'autres intervenants des milieux naturels comme les éleveurs et les vétérinaires praticiens pour assurer cette surveillance.

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Une situation hétérogène avec six Etats membres plus ou moins contaminés et six sérotypes présents

On peut considérer que la FCO s'est installée durablement dans l'Union. Mais la situation entre Etats membres diffère fortement face à la maladie. En effet, longtemps cantonnée en dessous du 42ème parallèle de latitude nord, cette maladie remonte désormais bien plus au nord en fonction de différents facteurs parmi lesquels les variations climatiques et les choix de politique vaccinale sont déterminants.

En 2017, les faits marquants concernant cette maladie sont l'arrivée du sérotype 3 en Sicile, la très forte contamination de la Sardaigne par le sérotype 4 ainsi que l'arrivée de ce même sérotype en France continentale. En revanche on assiste à une réduction très significative du nombre de foyers dus au sérotype 1

Au total, tous sérotypes confondus, l'Union aura connu 4 478 foyers de FCO en 2017 contre 2 586 l'année précédente (cf. tableau ci-contre) avec six sérotypes différents (1, 2, 3,

Situation sanitaire de l'Union Européenne pour les années 2016 et 2017
au regard des principales maladies

Etats membres	ESB		FCO		DNC		Fièvre du Nil occidental		PPA		Grippe Aviaire Hautement Pathogène**	
Années	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Allemagne											28 (140)	79 (557)
Autriche			3				1	1			1 (3)	2 (49)
Belgique												15 (3)
Bulgarie					217						8 (1)	70 (12)
Chypre			171									(1)
Croatie			52	3							(2)	11 (10)
Danemark											1 (35)	1 (16)
Espagne	1	3	20	9			73	12				10 (2)
Estonie									6 (1052*)	3 (637*)		
Finlande											(9)	(8)
France	1		1294	1926							100 (3)	404 (47)
Grèce			2	7	104	2		12			(1)	6 (8)
Hongrie							48	3			219 (4)	26 (59)
Irlande		1									(1)	(9)
Italie			990	2531			45	51	23 (132*)	17 (93*)	3	83 (13)
Lettonie									3 (865*)	8 (947*)		
Lituanie									19 (303*)	30 (1328*)		(5)
Luxembourg												4
Pays Bas											12 (37)	9 (14)
Pologne									20 (+80*)	81 (741*)	22 (5)	43 (63)
Portugal			27	2			5	3				(1)
République Tchèque										(202*)		39 (39)
Roumanie										21	(6)	46 (87)
Royaume Uni											1 (7)	12 (15)
Slovaquie											1	10 (58)
Slovénie			27									(44)
Suède											2 (10)	4 (24)
Total	2	4	2586	4478	321	2	172	82	71 (2432*)	141 (3948*)	403 (348)	874 (1144)

* Foyers chez les sangliers de la faune sauvage

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses

Sources : système ADNS de la Commission européenne et Etats membres

4, 8 et 16). Mais la maladie s'est principalement concentrée en Italie (56,5 % des foyers déclarés dans l'Union avec une très grande proportion de foyers dus au sérotype 4 en Sardaigne) et en France (avec 43 % des foyers). Il faut souligner que certains Etats membres comme la Bulgarie, en s'appuyant sur une politique vaccinale obligatoire ont enregistré des résultats très positifs puisqu'ils n'ont connu aucun foyers en 2017.

La Commission avait sollicité l'EFSA pour qu'elle mette à jour son avis scientifique concernant les mesures de surveillance, de contrôle et de prévention de la maladie notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale (LSA). Dans son mandat de février 2016, reprenant une demande portée en particulier par la FESASS et plusieurs Etats membres, la Commission demandait à l'EFSA s'il serait possible de distinguer les mesures

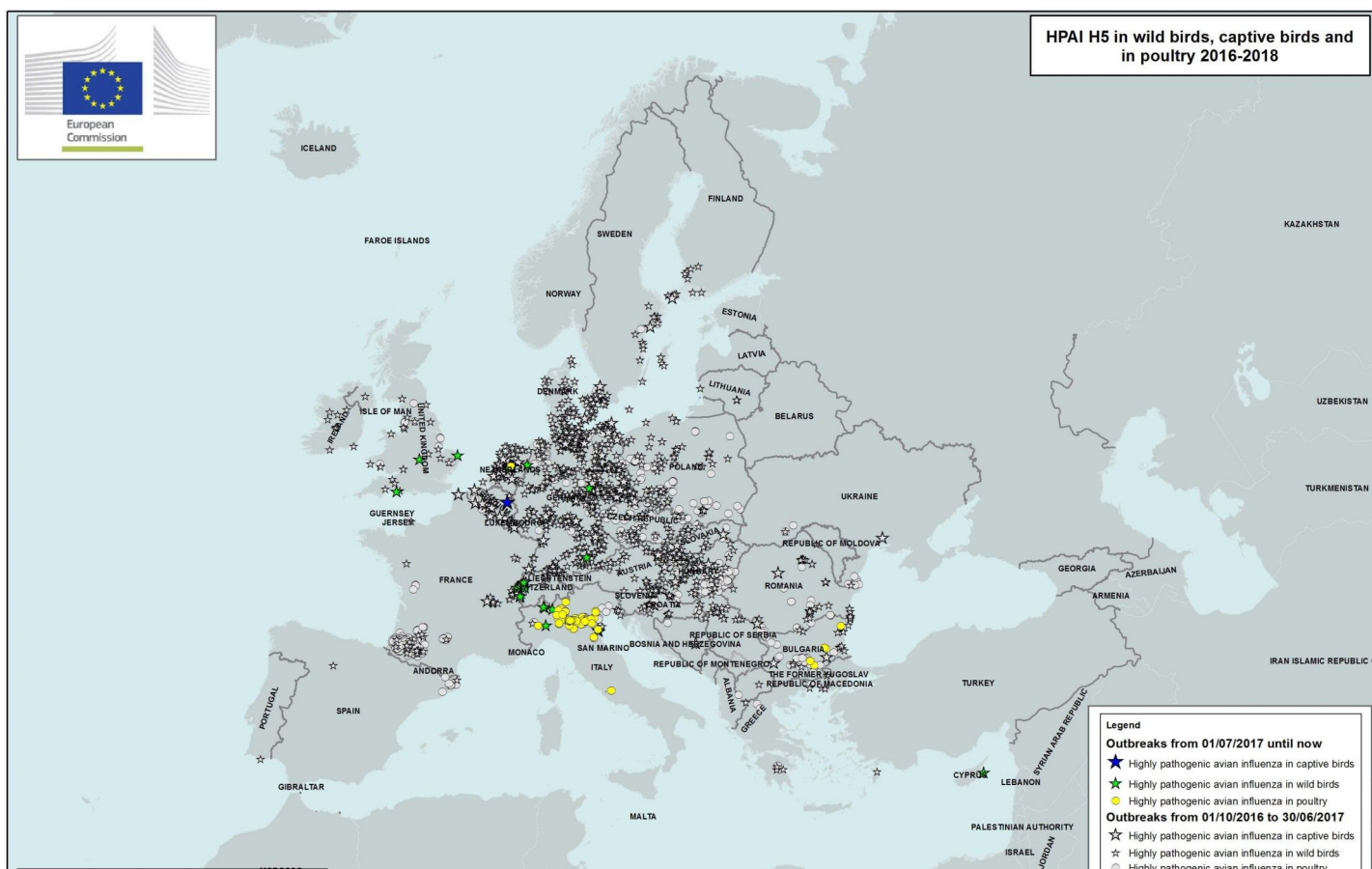
de gestion de cette maladie par groupes de sérotypes en fonction notamment de leurs impacts sur la santé animale. L'EFSA a rendu cet avis le 30 juin 2017. Il vient complété celui adopté le 18 janvier 2017 qui indiquait notamment que des programmes généralisés de vaccination s'étalant sur cinq ans au minimum, combinés à une surveillance renforcée et constante constitueraient les seules mesures efficaces pour éradiquer la fièvre catarrhale en Europe. Concernant l'éventuel regroupement permettant d'adopter une gestion différenciée par groupes de sérotypes, l'EFSA se prononce en faveur de l'exclusion de la liste des maladies réglementées au niveau européen des sérotypes 16 et des sérotypes 25 à 30. Mais elle ne propose aucun regroupement ou aucune distinction entre les autres sérotypes.

Compte tenu de ces différents éléments et de la situation très

complexe entre Etats Membres, la FESASS renouvelle son souhait qu'à la faveur de la mise en œuvre de la LSA, que soit menée une réflexion sur la politique de l'Union concernant la FCO et d'une façon plus générale sur la stratégie européenne à développer face aux maladies de nature vectorielle.

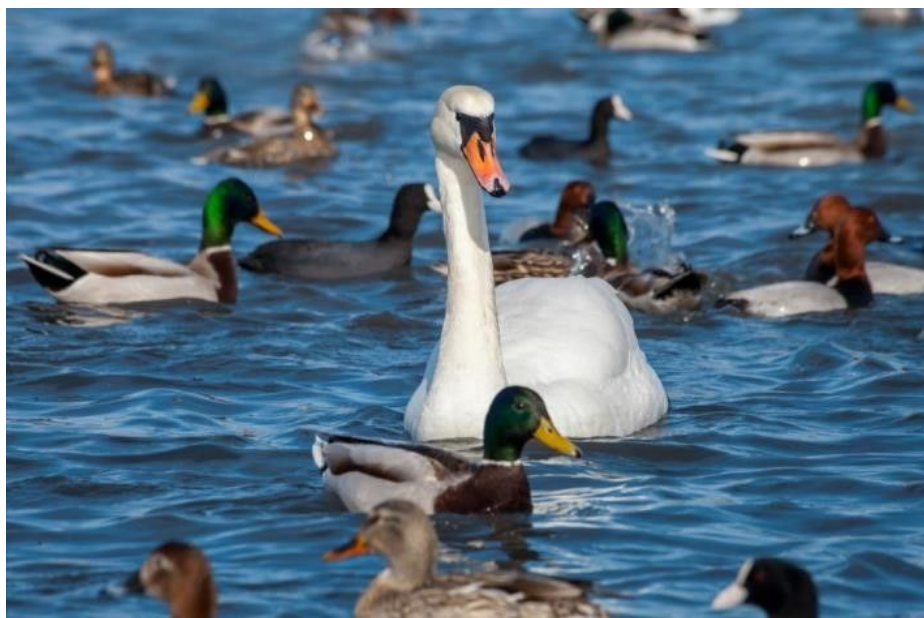
Influenza Aviaire Hautelement Pathogène (IAHP) Une augmentation du nombre de cas très préoccupante.

Avec 874 foyers en élevage et chez les oiseaux captifs contre 403 en 2016 et 1 144 cas recensés dans la faune sauvage contre 348 en 2016, l'IAHP couvre désormais la quasi-totalité de l'Union. Seuls trois Etats membres sont encore épargnés (Estonie, Lettonie et Malte). En revanche, il convient de souligner que le plus grand nombre de cas se concentre dans deux Etats membres : l'Allemagne et la France.



Carte n°4 : Cas d'influenza aviaire AIHP H5 dans la faune sauvage, les oiseaux captifs et les volailles pour la période de janvier 2016 - janvier 2018

Source : Commission européenne



Toutefois ces deux pays font face à des situations très différentes puisqu'en Allemagne c'est d'abord la faune sauvage qui est contaminée et les cas recensés se répartissent sur l'ensemble du territoire alors qu'en France, il s'agit surtout de foyers en élevages qui au plan géographique, sont largement concentrés dans le Sud-Ouest du pays. Certes ces deux Etats membres, n'ont pas connu de nouveaux foyers en élevage depuis la fin du premier semestre 2017 mais c'est au prix de mesures drastiques avec des vides sanitaires importants. La détection d'une trentaine de cas au cours des 10 premières semaines de l'année 2018, répartis dans 8 Etats membres de l'UE, atteste de la permanence du risque. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les souches circulant ont un fort potentiel de mutation, comme l'a montré l'apparition des virus H5N5 et H5N6 après la circulation de H5N8 en Europe pendant la période hivernale 2016-2017.

Face à ces différentes maladies, trois enseignements semblent s'imposer pour l'avenir. Tout d'abord, la relation de plus en plus étroite entre la faune sauvage et les animaux d'élevage constitue désormais un risque majeur pour la santé animale en Europe. Ensuite,

parmi les réponses pouvant être apportées, le renforcement de la biosécurité des élevages les plus exposés s'impose. Cependant, le problème est de la maintenir à un niveau élevé sur longue période. Or c'est bien l'enjeu qui est posé aujourd'hui de pouvoir faire face à l'installation sur longue période de maladie grave. Enfin, l'enveloppe prévue au niveau de l'Union pour les mesures d'urgence dans le cadre financier 2014 – 2020 est déjà épuisée. La question essentielle qui se pose donc pour le futur cadre financier après 2020 est de savoir si les dépenses sanitaires devront être réorientées davantage vers les mesures d'urgence au détriment du financement des grands plans d'éradication.

Tuberculose bovine

Permanence d'une contamination dans certains bassins certes contenue mais en lien récurrent avec la faune sauvage.

Comme les années précédentes, la situation épidémiologique de l'élevage de l'Union face aux autres maladies réglementées aura été globalement très satisfaisante. Il ne faut cependant pas relâcher la vigilance.

C'est notamment le cas face à la Tuberculose bovine. En 2017 pas

moins de 133 foyers de Tuberculose bovine ont encore été déclarés par 7 Etats membres ou régions d'Etats membres pourtant sous statut officiellement indemne de la maladie. Cette situation constitue une menace permanente pour les éleveurs des Etats membres concernés. Il s'agit d'un problème d'autant plus préoccupant qu'il est le plus souvent le résultat de la contamination de la faune sauvage et qu'il se situe dans quelques bassins clairement identifiés et géographiquement limités. La FESASS rappelle que la Tuberculose bovine demeure une zoonose grave et souligne le drame que vivent les éleveurs confrontés à cette maladie. Elle souhaite qu'une véritable impulsion puisse être donnée à la lutte dans les zones confrontées à ces résurgences. Pour être efficace, il faut faire évoluer et adapter la lutte afin de pouvoir s'appuyer sur tous les moyens disponibles à la fois en termes de surveillance et de détection mais aussi de gestion des risques. La FESASS renouvelle sa demande, pour qu'urgemment, un groupe de travail dédié à cette maladie associant les parties prenantes, soit mis en place par la Commission européenne afin que les adaptations nécessaires puissent être intégrées à l'occasion des travaux concernant la mise en œuvre de la LSA.

Enfin nous avons souhaité l'année dernière qu'une analyse juridique et financière soit conduite entre les Directions Générales SANTE et AGRI afin que puisse être mieux prises en compte les conséquences financières des restrictions de mouvements et permettre l'indemnisation des blocages d'exploitations lors de suspicion, que la maladie soit ensuite confirmée ou pas. Nous nous réjouissons que cette demande ait été satisfaite comme en atteste une réponse récente de la DG AGRI au FMSE français.

La politique de Santé Animale de l'Union

En 2017 la Commission a poursuivi l'important travail de préparation des actes juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la LSA et du nouveau règlement concernant les Contrôles Officiels. Cette tâche revêt une dimension exceptionnelle, non seulement par son ampleur puisqu'il s'agit d'abroger une quarantaine de textes fondamentaux, mais aussi et surtout, par la nature des enjeux de simplification, de modernisation et d'évolution en termes de prévention. La LSA n'est pas un texte banal qui reprendrait simplement quelques grands principes préexistants dans les textes fondamentaux du cadre réglementaire en vigueur. Non, c'est avant tout un texte novateur. Il n'est certes pas révolutionnaire, mais conduit à une évolution certaine du droit de la Santé Animale en Europe. En fait, la LSA porte une ambition commune, partagée par les législateurs mais aussi par l'ensemble des parties prenantes.

C'est dire toute notre préoccupation, face à des travaux sur lesquels nous ne savons que très peu de choses et pour lesquels aucune véritable concertation n'a été conduite avec les parties prenantes compétentes. Dans ce processus, nous avons été néanmoins invités à adresser par écrit nos remarques et contributions éventuelles. La FESASS a donc travaillé en suivant cette méthode et continuera à le faire en 2018. Mais considérant l'importance des enjeux et compte tenu de la nature très contrainte du calendrier, nous appelons la Commission à une réelle concertation dans le même état d'esprit que celui qui a prévalu à l'adoption de la LSA.

Un calendrier contraint pour la Commission

Prendre le temps nécessaire pour obtenir un résultat à la hauteur des ambitions

En effet, la LSA impose que tous les actes clefs de sa mise en œuvre soient adoptés de façon à laisser aux autorités compétentes et aux acteurs concernés suffisamment de temps pour se préparer à l'application des mesures décidées. Le délais accordé étant de deux ans, la date limite pour l'adoption de ces actes clefs est le 20 avril 2019. Cette situation appelle deux commentaires de notre part :

- si le législateur a voulu laisser un délai aux Etats membres et aux acteurs économiques pour se préparer, c'est bien qu'il considère que des changements conséquents vont découler de ce nouveau cadre juridique;
- si l'entrée en application de la LSA est attendue avec grand intérêt, cela ne doit pas être un motif pour ne pas prendre le temps nécessaire à la

conception de l'ensemble de son droit dérivé. En clair et face aux objectifs très ambitieux d'un travail qui a déjà nécessité plus de dix ans, nous pourrions aisément comprendre, et le pouvoir législatif aussi, que la Commission prenne le temps nécessaire à la concertation même si cela entraîne un retard au regard de calendrier.

Le regroupement impératif des pouvoirs spécifiques accordés à la Commission par la LSA au sein d'actes thématiques transversaux **Une conception juridique lourde mais fonctionnelle**

Le grand nombre de pouvoirs délégués (111) et d'exécution (69) accordés par la LSA à la Commission impose l'adoption d'une démarche de structuration des actes juridiques qui garantisse à la fois cohérence et compréhension du dispositif et de ses exigences. C'est la décision qui a été prise après

analyse des services juridiques de la Commission et qui aboutit à prévoir l'adoption de 9 actes délégués et de 12 actes d'exécution. Ils seront dédiés, non pas à un pouvoir spécifique prévu par la Loi, mais à l'ensemble des pouvoirs accordés sur une thématique précise. Par exemple, les dispositions relatives à la surveillance, la notification, aux programmes d'éradication et aux dispositions concernant le statut « indemne » devraient être rassemblées dans un seul acte délégué et dans deux actes d'exécution devant tous les trois être adoptés pour le 20 avril 2019.

Cet imposant travail de nature juridique a une dimension politique considérable. En fonction des orientations qui seront prises, soit l'Europe de la Santé Animale sera plus harmonisée et plus forte, soit l'Union se contentera des grands principes fixés par la LSA laissant aux Etats membres le soin de les mettre en œuvre en imposant ni méthodologie ni obligation de moyens. Les risques seraient alors importants pour la sécurité et le

bon fonctionnement du Marché unique au regard des menaces sanitaires auxquelles l'Union doit d'ores et déjà faire face.

Pour la FESASS, il est donc essentiel que chacun de ces actes soient suffisamment précis pour maintenir et même renforcé le niveau d'harmonisation des normes et politiques sanitaires dans l'Union.

L'élaboration de la liste des maladies et leur catégorisation

Un préalable déterminant et contraignant pour les actes à adopter ensuite

En arrêtant la liste des maladies animales transmissibles qui seront réglementées au niveau de l'Union ainsi que les grands types de mesures à leur appliquer, la Commission va prendre une décision déterminante pour le statut sanitaire européen, pour l'économie de l'élevage mais aussi pour le travail quotidien des éleveurs.

La FESASS, ainsi que ses organisations membres, se sont donc très fortement investies tout au long des années 2016 et 2017 sur ce travail. Nous avons analysé le dispositif prévu par la LSA. Nous avons eu des échanges avec les CVOs sur la dimension internationale de la liste des maladies ainsi que sur l'impact de la catégorisation des maladies en termes économiques tant pour les éleveurs que pour les pouvoirs publics.

Nous avons également analysé les opinions scientifiques portant sur l'évaluation de 29 maladies



European Food Safety Authority

Journal officiel de l'Union européenne



Édition
de langue française

Législation

L 84

59^e année
31 mars 2016

Sommaire

I Actes législatifs

RÈGLEMENTS

* Règlement (UE) 2016/429 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale («législation sur la santé animale») (*) 1

publiées par l'EFSA au cours de l'été dernier. Celles-ci sont très bien documentées et évaluent à la lumière des critères et paramètres fixés par la LSA chacune de ces maladies tant par rapport à son éligibilité à être listée qu'au regard des mesures à lui appliquer.

Parmi les points essentiels issus de de nos réflexions internes et des échanges avec les CVOs, il convient de retenir tout d'abord la convergence sur la complexité du processus, la nécessité de l'évaluation scientifique mais aussi in fine, l'obligation de procéder à des arbitrages politiques et enfin l'intérêt commun pour un système favorisant le progrès sanitaire. Les questions portant sur les maladies ayant en premier lieu une incidence commerciale ont fait apparaître certains clivages forts en particulier sur le rôle à assurer par la réglementation européenne et la compétence des organisations professionnelles. A ce sujet, la FESASS se réjouit que la Commission ait tenu ses engagements en sollicitant l'avis de l'EFSA sur les maladies dites « à garanties additionnelles ». La Commission dispose ainsi d'éléments concrets et scientifiques pour préparer les volets consacrés à ces maladies dans les différents actes à adopter.

Nous avons adressé à la Commission

nos commentaires et réactions concernant les opinions scientifiques de l'EFSA et réagissons à la méthodologie suivie par la Commission telle que présentée lors du Comité Consultatif du 18 décembre 2017.

D'une façon générale, nous considérons que l'adoption des actes concernant la liste et la catégorisation des maladies répertoriées au niveau européen n'est pas possible sans avoir précisé préalablement, les différentes mesures qui devraient s'appliquer. Il s'agit pour la FESASS d'une exigence de transparence sur les objectifs et les moyens prévus maladie par maladie. Il n'est pas possible que le pouvoir législatif puisse exercer correctement son contrôle sur ces actes sans disposer des informations concrètes quant à leurs conséquences.

Nous demandons donc que l'adoption de ces actes spécifiques soit reportée à l'automne 2018 afin de garantir une meilleure compréhension et cohérence avec les autres dispositions de mise en œuvre de la LSA comme celle notamment qui fixeront les mesures de police sanitaire aux échanges.

Concernant l'évaluation des maladies nous tenons aussi à souligner que le rôle de la faune

sauvage devrait systématiquement être évalué et pris en compte.

Enfin, nous rappelons que ces dispositions auront des conséquences financières fortes et que les soutiens apportés dans ce domaine par le budget européen jouent un rôle essentiel à la fois incitatif et de solidarité. Avec les mêmes soucis et besoins de transparence que ceux évoqués ci-dessus, nous souhaitons que la Commission précise parallèlement ses orientations dans ce domaine pour le prochain cadre financier.

Par rapport à l'évaluation des maladies, la FESASS a réagi uniquement sur celles qui posent problème ou sur les maladies faisant l'objet de préoccupations spécifiques pour les éleveurs.

La FESASS soutient ainsi et à la lumière d'une argumentation fondée sur l'expérience de terrain la catégorisation de :

- la Brucellose et de la Tuberculose dans les catégories B + D + E de la LSA,
- la FCO en fonction de la nature des sérotypes, c'est-à-dire en B + D + E pour les sérotypes exotiques et en C + D + E pour les autres, les sérotypes 16, et de 25 à 30 devant être conformément à l'avis de l'EFSA exclus du champ de la Loi;
- l'IBR, la BVD, la maladie d'Aujeszky et le SDRP en C + D + E, sachant que pour la BVD et le SDRP dans la mesure où nous ne disposons d'aucune indication sur la nature des dispositions qu'impliqueraient de les placer dans les catégories C et D il ne s'agit que d'une recommandation de principe;
- la leucose bovine en E;
- L'épididymite contagieuse du bélier en D + E.

Concernant la Paratuberculose, considérant les difficultés rencontrées en matière de diagnostic, notre fédération souhaite avant de se prononcer,

que soient définies les dispositions qui seraient appliquées pour encadrer avec efficacité la qualification et les échanges.

La préparation des autres actes pour la mise en œuvre de la LSA

La nécessité de veiller au respect des objectifs de simplification et de modernisation

Comme nous y avons travaillé en 2016 et comme rappelé dans le rapport de l'année dernière, notre fédération considère que l'adoption des actes de mise en œuvre de la LSA constitue une bonne opportunité pour faire évoluer le cadre réglementaire européen afin qu'il soit mieux adapté aux nouvelles menaces. Il s'agit par exemple de pouvoir de faire évoluer les dispositions actuelles concernant les maladies de nature vectorielle dans la mesure où leur éradication serait hors de portée. Il s'agit aussi de prendre en compte les possibilités offertes par les progrès techniques et scientifiques et d'adapter en conséquence, la surveillance, la qualification, la traçabilité ou encore la gestion des données sanitaires.

Pour tous ces sujets l'expertise de terrain est essentielle et doit être prise en compte afin de garantir l'applicabilité des décisions qui seront prises. Nous attirons ici plus particulièrement l'attention des institutions européennes sur les questions relatives aux maladies dites « à garanties additionnelles ». Notre compétence concernant celles-ci est très développée. Afin de répondre à la problématique posée en matière d'équivalence de garanties, un projet de recherche est en cours. Il s'intitule STOC free et associe plusieurs membres de notre fédération. Il répond à un besoin identifié lors des journées techniques BVD que nous avons organisés à Nantes en 2013 (cf. article en annexe).

La préparation aux situations d'urgence *Un atelier sur le rôle des parties prenantes*

Avec la Présidence Maltaise et le soutien d'intervenant du COPA et de la FVE ainsi que des représentants de nos organisations membres nous avons organisé au printemps 2017 un atelier concernant la préparation aux situations de crise. Il s'agissait de l'un des thèmes prioritaires de la présidence. En effet, comme nous l'avons souligné à cette occasion, le contexte sanitaire mondial et plus particulièrement celui du Bassin méditerranéen attestent, avec la multiplication des menaces sanitaires, de la nécessité de bien anticiper l'arrivée de maladies animales graves. Ces maladies étant souvent transfrontalières, cette préparation impose l'instauration d'une bonne coopération avec les autorités vétérinaires des pays voisins, qu'ils soient ou non membres de l'Union européenne.



MALTA EU 2017

L'atelier a porté sur l'implication et le rôle des parties prenantes dans la préparation et la gestion des situations d'urgence. Il a notamment été consacré :

- aux dispositifs d'alerte précoce, avec en première ligne les éleveurs, les vétérinaires praticiens et nos organisations de santé animale,
- à la mise en œuvre des plans d'urgence avec le zonage, le renforcement de la surveillance et de la biosécurité,
- à l'évaluation de l'impact des mesures et aux politiques de compensation.

Les conclusions de cet atelier ont été portées au Conseil des Ministres par la Présidence Maltaise (cf. annexe III).

Animal Welfare

FESASS continues to attach great importance to animal welfare provisions in Europe. We believe that our efforts to achieve optimal animal health will contribute positively to the well-being of animals and that, vice-versa, neglecting the rules concerning the protection of animals may jeopardize the animal health status, not only on the respective farm, but well beyond. The European Union is a world leader in animal welfare with a highly developed regulatory framework.

As reported last year, FESASS has been assigned a seat in the 75-member strong EU platform on animal welfare. In the year under review, the Platform met twice. The inaugural meeting took place on June 6. Commissioner for Health and Food Safety Vytenis Andriukaitis highlighted the important role that animals play in our life and pointed to the substantial body of EU legislation which places the EU at the forefront on the global stage. He made clear the Platform is not a forum to discuss new EU legislation. While working on better implementation of the existing legislation is the most urgent goal, many non-legislative actions are envisaged that are likely to deliver results sooner than new laws. The idea behind the Platform is to promote dialogue among competent authorities, business associations, civil society organisations and scientists in order to develop animal welfare actions focussed on better application of the EU rules, to encourage the use of voluntary commitments (guidelines etc.) by businesses and to defend EU animal welfare standards at the global level. During the June meeting, the Commission explained the reasons to establish the Platform and its priorities in enforcing EU animal welfare legislation. Other sessions of the meeting focussed on the Commissions' actions to promote animal welfare standards in the world, the concept of an animal welfare label as example of a measure envisaged by a Member State and the European declaration on pig castration. FESASS reminded on the relationship between animal health and animal welfare and dismissed the perception that nothing was done and no progress was made on animal welfare issues in the EU. Our Federation recommended to identify elements that are preventing farmers from switching to more "animal-friendly" production methods. These can be missing consumer acceptance, too high production costs or inconsistencies with other policies. It is important to create a "level playing field" and still allowing more ambitious Member States to progress further. In any case, farmers need legal certainty. FESASS put forward the engagement of our animal health services that are actively disseminating knowledge on animal welfare and raising awareness.

At the second Platform meeting on November 10 the Commission announced the creation of the first subgroup of the Platform, which is dedicated to animal transport. The terms of reference for this group were discussed as well as the possible composition of the group (FESASS decided not to participate as we have to prioritise our actions and there are other European organisations that are even more concerned than we).



The other topics of the meeting were voluntary initiatives related to unwanted horses and some examples for information and knowledge sharing (the EFSA animal health and welfare network and the animal transport guides project).

FESASS is a signatory to the European Declaration on alternatives to surgical castration of pigs mentioned above. Initially started as a "European Partnership", the group saw itself sort of downgraded to an "expert group" that is meeting regularly to oversee the progress made (since 2016 without formal support by the Commission, but rather facilitated by the Animal Welfare Department of the Flemish ministry of the Environment. The expert group meeting in January 2017 discussed the state of play in different Member States and decided to draft a second progress report. A topical focus is the search for viable alternatives for anaesthesia and analgesia. Unfortunately, the main objective of the Declaration, to phase out surgical castration of piglets by 1 January 2018, has not been achieved. The expert group met again on 24 January 2018 and explored ways to continue its activity. The sub-group on the use of analgesia and anaesthesia protocols presented some

preliminary findings and a scientist presented a methodology to class meat products based on a number of criteria that can influence the risk of boar taint in a meat product (this is needed as a basis to decide which products might be exempted from the castration ban).

Finally, the long-lasting relations of FESASS with the International Organisation for Animal Health (OIE) have been developed further by inviting our Federation for the first time to a Stakeholder consultation meeting in the framework of the OIE Platform on Animal Welfare for Europe on 7 June 2017. The OIE elucidated the second Action Plan of the Platform (for 2017 to 2019), which is envisaging 36 activities. It has been decided to continue working on the three priority topics of the first Action plan (animal transport, slaughter of animals and stray dog control) and to add two new priorities (welfare of working equids and welfare of animals in natural disaster management). At the meeting, FESASS presented its Strategic Plan and focussed on its activities to promote animal welfare during transport. Thereafter, our Federation was asked for guidance on the new concept of the “whole journey scenario” workshops to be organised by the OIE for the European countries involved in the long-distance transport of animals by land.

Hans-Peter SCHONS

Director of ADT

Member of FESASS Board

In charge of Animal Welfare

Les autres activités de la FESASS

L'OIE occupe une place de leader incontestable au plan mondial qu'il s'agisse de l'établissement des normes internationales en santé animale, de la collecte des informations sanitaires internationales, coordination de la lutte contre les maladies les plus importantes ou encore du soutien aux services vétérinaires des pays membres. Il est donc essentiel que la FESASS puisse participer aux diverses réunions ouvertes de cette institution afin d'y représenter les éleveurs européens. Nous sommes reconnaissants de l'accueil qui nous est réservé et des possibilités d'expressions qui nous sont accordées.

La FESASS a également intensifié ses relations avec l'EFSA en participant notamment à la première réunion de son nouveau forum des parties prenantes et en assistant à certaines de ses réunions publiques.

Enfin, la FESASS a été renouvelée en tant que membre du Groupe Consultatif pour la Chaîne Alimentaire, la Santé Animale et la Santé Végétale.

Les activités de l'OIE Améliorer la santé et le bien-être animal à travers le monde

En 2017 la FESASS a participé à plusieurs événements organisés par l'OIE : la 85^{ème} Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai à Paris. Nous avons aussi participé à la plateforme européenne pour le bien-être animal. Enfin nous avons pu participer à la réunion du comité directeur du GF TADs pour l'Europe, initiative commune à l'OIE et à la FAO.

La Session générale a été marquée par de nombreux temps forts. Parmi ceux-ci, nous retiendrons plus particulièrement l'adoption de la première stratégie mondiale de l'OIE en faveur du bien-être animal à la suite de la conférence internationale de Guadalajara. La Session permet aussi la validation de modifications du Code terrestre de l'OIE. Cette année une modification importante du chapitre consacré à la DNC a pu être validée. Elle reconnaît notamment le recours à la vaccination préventive contre cette maladie. Il s'agissait d'un point soutenu par les Etats membres européens et pour la FESASS d'une véritable revendication. Nous avons d'ailleurs adressé un courrier concernant la révision de ce chapitre au Président de la Commission du Code terrestre afin d'attirer son attention

sur plusieurs points de préoccupations. comme celui consacré à la DNC pour lequel nous avons déjà communiqué nos préoccupations y compris à la Commission européenne.

La FESASS veille également à associer régulièrement l'OIE et sa Représentation sous-régionale à Bruxelles à ces travaux. C'est ainsi que nous avons l'honneur d'accueillir régulièrement leur représentante à notre Assemblée générale pour délivrer aux participants une information privilégiée.

La lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Le nouveau plan One Health européen, la stratégie de l'OIE et le lien avec le projet de règlement médicamente vétérinaire

La FESASS demeure très mobilisée sur le dossier des médicaments vétérinaires et en particulier des antibiotiques. En 2017, nous avons participé activement aux différentes consultations et manifestation organisées sur le thème de la lutte contre le développement des résistances aux antimicrobiens. Nous avons aussi accueilli avec grand intérêt le nouveau plan de la Commission concernant ce problème majeur et étudions les possibilités d'y contribuer efficacement. La FESASS tient aussi à souligner le rôle

important de l'OIE sur ce point car la réponse à ce problème ne peut être que conduite en commun à l'échelle de la planète.

Bien que plus général, le projet de règlement sur le médicament vétérinaire contribuera à son niveau à une utilisation raisonnée des antibiotiques en santé animale. La FESASS attend beaucoup de ce règlement. Il est essentiel d'avoir un cadre réglementaire qui assure une meilleure disponibilité des médicaments vétérinaires dans toute l'Union y compris en ce qui concerne les antibiotiques.

Le Groupe de dialogue Civil « produits animaux » Une passerelle avec les activités de la DG AGRI

En 2017 la FESASS a poursuivi sa participation au Groupe de Dialogue Civil de la DG AGRI. Ce lieu d'échange permet de faire un lien entre production, économie et santé animale. Nous attachons une grande importance à ce lien car sans revenu correct les éleveurs ne peuvent pas investir suffisamment dans les soins à leurs animaux ainsi que dans les mesures de prévention.

Vie de la Fédération

En 2017 la vie interne de notre fédération a été particulièrement riche, des échanges fréquents ont eu lieu avec et entre les membres. Des déplacements sur le terrain ont été organisés favorisant les rencontres avec les éleveurs.

Nous avons organisé un séminaire interne au siège des GD à Deventer (Pays-Bas). Cette réunion de travail a été plus particulièrement consacrée à nos différents métiers, aux possibilités de synergies et au rôle de la FESASS.

En 2018, la FESASS vit un tournant très important en installant son secrétariat général à Bruxelles grâce à un partenariat avec GDS France. C'est une étape essentielle pour renforcer notre efficacité et notre visibilité en nous rapprochant des Institutions

La FESASS au quotidien

Un travail en réseau, associant des éleveurs élus et des administratifs

Le fonctionnement de la FESASS n'est rendu possible que grâce à l'implication dynamique de ses organisations membres et de son Conseil d'Administration. Sans la contribution forte des professionnels et experts nationaux, la FESASS ne pourrait pas participer efficacement aux débats européens et internationaux. Au travers de ses groupes de travail et de ses conseils d'administration et par le biais de consultations informelles de ses membres, notre organisation est en mesure d'élaborer et d'adopter rapidement des positions communes techniques et/ou politiques argumentées.

Ce soutien apporté par les membres, l'expertise et la représentativité qui en découlent constituent des arguments forts qui contribuent à l'écoute de notre fédération.

La FESASS désormais installée à Bruxelles

Ouverture d'un bureau au cœur de la capitale européenne

Le renforcement de la présence de la FESASS à Bruxelles souhaité de longue date par le Conseil d'Administration se concrétise en 2018 avec l'ouverture d'un bureau permanent.



**Le Pdt Didier DELMOTTE en discussion avec M. Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture Français lors du Salon de l'Agriculture
Paris, 1er mars 2018 (crédit photo Anne Touratier, GDS France)**

Situé en centre ville, Place du Nouveau Marché aux Grains, il offre une meilleure visibilité à notre fédération, facilite les échanges avec nos principaux interlocuteurs et partenaires, permet aux membres de disposer d'un lieu d'accueil sur place. Suffisamment spacieux et indépendant, ce local pourra également permettre la tenue des réunions internes rassemblant entre 6 et 8 personnes. La solution trouvée se fonde sur un partenariat spécifique avec GDS France - le membre français de la FESASS - qui a souhaité également renforcer sa présence auprès de Institutions européennes.

La FESASS auprès de ses membres *Une relation essentielle*

La FESASS a continué d'entretenir en 2017 et au début de 2018 la relation qui l'unit à ses membres en répondant aux diverses invitations et sollicitations d'intervention. C'est ainsi que le Président de la FESASS s'est rendu à la Semaine Verte de Berlin et au Salon de l'Agriculture de Paris pour participer à différents événements organisés par ses membres. A cette occasion, il a pu avoir différents entretiens et rapidement échanger avec M. Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture Français.

Le Président et le Secrétaire Général se sont également rendus à différentes Assemblées Générales nationales ou locales.

Un séminaire interne à Deventer *Des métiers tournés vers l'avenir*

C'est aussi dans cette logique que nous avons organisé fin 2017 un séminaire interne et un Conseil d'administration décentralisé aux Pays Bas à Deventer. Il a été l'occasion de visiter le laboratoire développé par notre membre néerlandais - GD - de pouvoir mieux connaître ses différentes activités.

Parmi les conclusions du séminaire interne, il convient de souligner la volonté des membres de la FESASS de rechercher diverses synergies C'est notamment le cas concernant les laboratoires d'analyse détenus par nos membres. Il s'agit pour eux de poursuivre leurs efforts afin

d'assurer le meilleur service possible aux éleveurs adhérents mais aussi aux vétérinaires praticiens et aux autorités publiques.

Les réunions statutaires de la FESASS *Des temps forts qui rythment le travail de la Fédération*

Le Conseil d'administration est l'organe de gestion et de prise de décision de notre fédération. Il se réunit de 3 à 4 fois par an et organise son Assemblée Générale au début du printemps. Chacune de ces réunions garantit le bon fonctionnement de notre organisation mais constitue surtout une occasion exceptionnelle d'échange à la fois sur les dossiers européens et les préoccupations de nos membres. Il permet aussi de rencontrer et d'échanger ponctuellement avec des représentants de nos partenaires ou interlocuteurs européens tels

que les services de la DG SANTE. Chaque année l'Assemblée générale revêt une dimension particulière. Nous veillons à ce qu'elle soit à l'image de notre activité, à la fois technique et politique. L'année dernière, nous avons décidé qu'elle serait consacrée principalement au lien entre santé animale et sécurité alimentaire. Nous avons également profité de cette réunion pour traiter des questions concernant les progrès en matière de diagnostics et les travaux conduits en France en matière de référence pour les kits de diagnostics .



Les représentants des organisations membres de la FESASS
Réunis en séminaire interne au siège des GD à Deventer
Les 30 novembre et 1er décembre 2017

Annexe I : Programme de recherche STOC free

STOC free: An innovative framework to compare probability of freedom from disease in heterogeneous control programmes

I. Santman^{1,2}, C. Fourichon³, A. Madouasse³, M. Mercat³, S. More⁴, D. Graham⁵, J. Gethmann⁶, C. Sauter-Louis⁶, J. Frössling⁷, A. Lindberg⁷, C. Gomes⁸, G. Gunn⁸, M. Henry⁸, M. Nielsen¹, A. van Roon¹, L. van Duijn², G. van Schaik^{1,2}

¹Utrecht University, the Netherlands, ²GD Animal Health, the Netherlands, ³ONIRIS, France, ⁴University College Dublin, Ireland, ⁵Animal Health Ireland, ⁶FLI, Germany, ⁷Swedish National Veterinary Institute, Sweden, ⁸SRUC, Scotland

In the STOC free project, six countries collaborate to develop a framework that is able to objectively quantify the probability and uncertainty of freedom from infection for animals in different control programmes. The ultimate goal is that the framework will be used throughout Europe to enhance safe trade.

Several European countries have implemented national or regional surveillance, control, or eradication programmes for endemic infections of cattle. Such programmes bring tangible benefits to participating farmers and national economies, and are to be strongly supported. However, they also create difficulties for intra-community trade, as free trade has the potential to allow (re-) introduction of infectious agents into regions where disease freedom has been achieved. With respect to non-regulated diseases, countries differ both in their progress towards eradication and in control programme design. When freedom from infection is reached, safe trade is essential to protect that status.

In 2017 a project was initiated in which a Surveillance analysis Tool for Outcome-based Comparison of the confidence of FREEdom generated by control or eradication programmes (STOC free) will be developed. The project is financially supported by EFSA and the European Commission and is executed by a consortium that consists of eight parties from six European countries that collaborate to tackle this major challenge.

The project aims to develop and validate a framework that enables a transparent and standardized comparison of confidence of disease freedom for control programmes across herds, regions or countries. The STOC free framework consists of a model (STOC free MODEL) combined with a tool to facilitate the collection of the necessary quantitative information (STOC free DATA). In Figure 1, a graphical overview of the STOC free framework is presented.

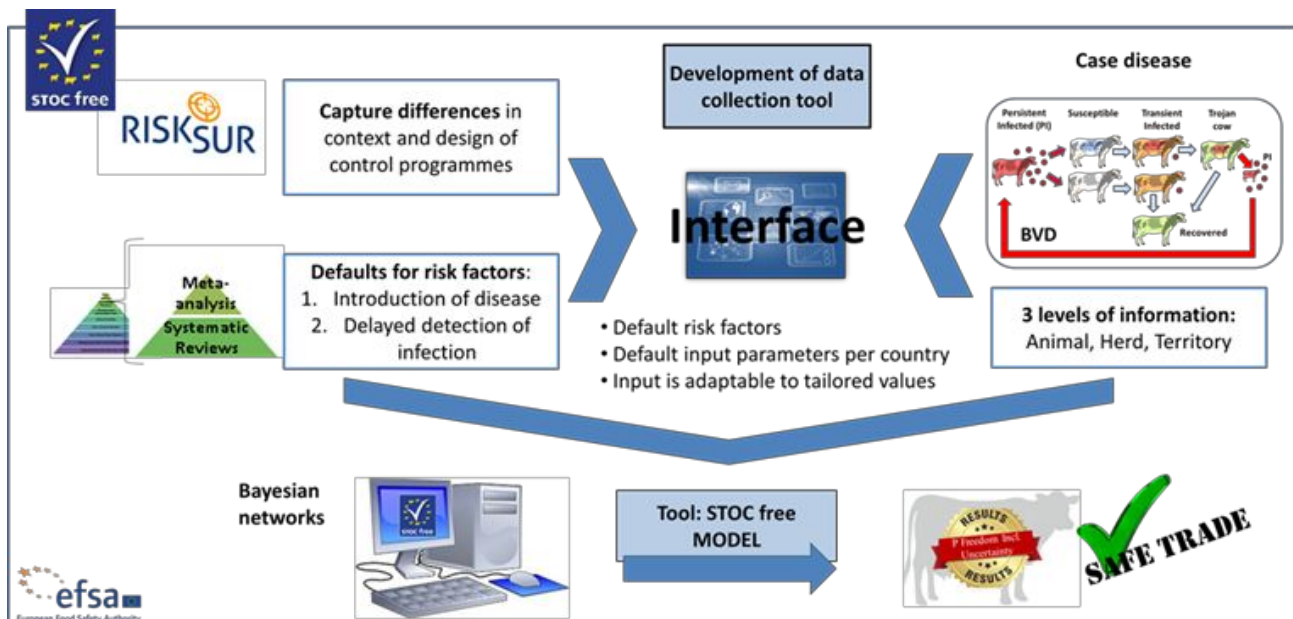


Figure 1. Graphical representation of the STOC free framework

In the project, bovine viral diarrhoea (BVD) will be used as the example disease. BVD is a viral disease that can be transmitted both horizontally, leading to transiently infected cattle, and vertically. Vertical transmission in early gestation results in persistently infected (PI) calves which are considered the most important source for spread of the virus. The BVD virus is often introduced by purchase of either PI calves or cows pregnant with PI calves. The latter are popularly referred to as Trojans due to the deceptive way in which such cows can introduce the virus into a new herd.

Many countries have differently designed control programmes in place for BVD and are at different stages of eradication. The ultimate goal of STOC free is that the user of the framework can estimate the probability of freedom of bovine viral diarrhoea virus (BVDV) and the uncertainty around that probability for a trade animal based on default input information on animal, herd and country level. The results can be tailored to the individual situation when programme-specific quantitative data is entered in the data collection tool. These data can be obtained from databases or control programmes, diagnostic data, demographic data and contact structures between herds. In addition, the model will include both the frequency of occurrence and risk estimates for factors that influence the probabilities of introduction and of delayed detection of the infection in an animal or herd.

The developed framework will be tested and validated to evaluate the probability of freedom of BVDV infection in each of the collaborating countries in which the BVD situation varies from endemic to free. Although BVD will be a thorough test of the flexibility of the initially developed framework, it should be generic enough to be adaptable to control programmes for other diseases. At a later stage of the project, the possibilities for expanding the framework to other diseases and other species will be explored. The long-term vision is that the use of the framework is supported by each European country and is extensively used to assess equivalence in the probability of freedom of traded animals for any infectious disease.

With the introduction of the new Animal Health Law (AHL), it is anticipated that assessments of the performance of control programmes will progressively change towards output-based measures. The STOC free framework will support the AHL by providing a single general framework that is adaptable to multiple diseases, which will provide an objective and standardized probability of freedom of infection combined with the uncertainty given the context and the design of the control programme.

More information about the project, the status and the progress can be found at the project website: www.stocfree.eu.

Acknowledgements: This study was granted by the European Food Safety Authority (EFSA) and funded by the European Union, and received public funding of participating parties.

Annexe II : Présentation du programme STOC free



A **S**urveillance analysis **T**ool for **O**utcome-based
Comparison of the confidence of **f**reedom
 generated by control or eradication programmes

STOC free

December 2017



Aim of our presentation



- Inform about the project
- Input from stakeholders, please consider!
- Involve potential end users to maximise support for the developed framework
- Include feedback of stakeholders to improve the developed framework



Background



Risk of transmission of diseases through cattle movements

Example: cattle trade (live animals) between partners in project

		PARTNER						EXPORTS
		DE	FR	GB	IE	NL	SE	
REPORTER	DE		6,367	4,443	205	576,856		587,871
	FR	12,287		2,207	462	9,830		24,786
	GB				25	14		39
	IE	0	4,619	21,728		23,784		50,131
	NL	6,231	12,853	2,328	33			21,445
	SE							0
IMPORTS		18,518	23,839	30,706	725	610,484	0	684,272





Background



Risk of transmission of diseases through cattle movements

For a number of non regulated diseases, EU countries have:

- Diverse control/eradication programmes
- Different definitions of the “free” status
- e.g.: BVD, Paratuberculosis

Therefore, outcomes of programmes cannot be compared and the degree of certainty about freedom of disease varies

Need: ability to objectively compare programmes’ outcomes using standardized measures to enhance safety of trade, especially in light of the new European Animal Health Law



Relevance



Examples where trade between countries resulted in introduction of diseases (non-regulated diseases):

- Introduction of BVDV in Denmark associated with import from the Netherlands
- Introduction of bovine besnoitiosis into Ireland through import of apparently healthy animals



Aim of the project



Develop and validate a new tool:

STOC free

that enables a **transparent and standardized comparison of confidence of freedom** for control and eradication programmes.

9 March 2017 – 9 March 2021





Development



Answering the question

When trading an animal: does it pose a risk of introducing a disease into the destination herd ?

$p(\text{freedom} | \text{information})$

- What is the **probability** and **uncertainty** that an animal is free of disease when leaving the farm given available information ?



Outcome: framework

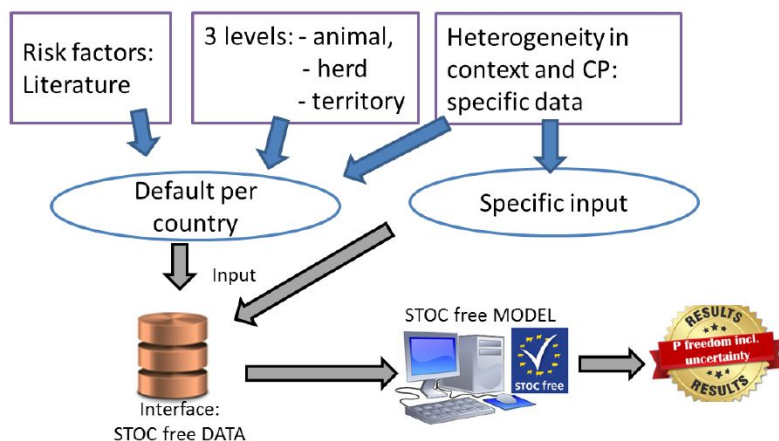


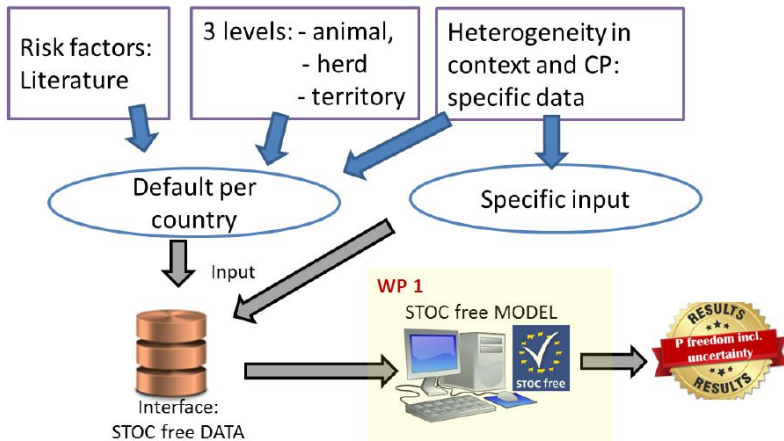
A framework consisting of a model (STOC free MODEL) combined with a tool to facilitate the collection of the necessary parameters (STOC free DATA).

- Easy to use by stakeholders
- Heterogeneous inputs, uniform output
- Output on different levels of aggregation
- Adaptable to multiple diseases in multiple species



STOC free: the Framework





Three step approach:

1. Develop a conceptual framework
2. Develop STOC free model (WP1 and WP2)
3. Validate STOC free model (WP1 and WP3)

Aim: support development of STOC free MODEL. It reveals the key aspects in risk of introduction and delayed detection that needs to be taken into account.

Agreed assumptions

- biological system of a disease is homogeneous between countries
- The **sources of information** that need to be included are **heterogeneous**
- Three levels i.e. animal, herd/group and territory will be considered

Focus will be aspects that influence the confidence of freedom

Status: First draft will be distributed among the project partners in February 2018.



WP1: STOC free model



Provide a probability of freedom from disease including uncertainty around the presented probability

- Possibility inclusion of informative priors and temporal aspects
- Possibility to include distributions (uncertainty)
- Will provide a generic probability and related uncertainty **when no specific information is present**
- Provide the status at the farm gate
- Results may be used to compare different markets and can either provide the exact result or a classification of risk i.e. 1/1000, 1/10000, 1/1*10⁶, etc.
- **End users:** Independent organisations with access to data.



WP1: STOC free model



Status: several methodologies are being explored, decided to proceed with:

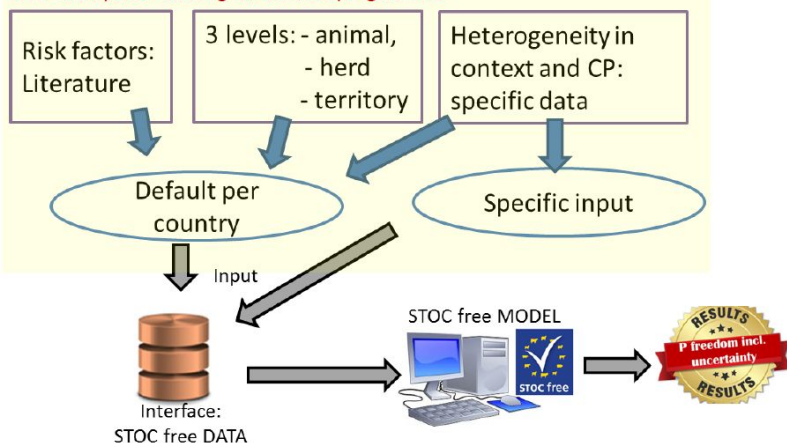
- Bayesian networks/forensic methods using directed acyclic graphs (DAGs)
 - Allows to connect various pieces of information
 - Is very flexible in its way to structure information and to remove correlation.
- Hidden Markov models
 - determine true status given that only circumstantial evidence is available
 - Are also using the Bayesian concept and can include the time aspect



STOC free: the Framework



WP 2 Analysis of existing surveillance programmes





WP2: STOC free data



- Provide a thorough description of the BVDV control/eradication programmes (CPs) conducted in defined EU MS
- Collect specific quantitative information about the CPs
- Create default values to include in STOC free model (WP1 and WP2)
- Develop a generic data collection framework to support the fill STOC free model developed in WP1



WP2: Thorough description of control programmes



Status:

Step 1: Description of control programmes in partner countries

- Started with Risksur tool: an existing tool for harmonized description
- Addition of narratives and work sheets to obtain all info needed
Pilot tested on the Dutch and Irish control programmes
- Discussed in annual meeting
- Optimized tool was distributed to partners and results were returned before the end of January 2018
- *Next step:* Analysis of the Risksur output reports



WP2: Thorough description of control programmes



Status: Step 1 Description of BVD surveillance programmes

Elements	Countries					
	Netherlands	Ireland	France (Brittany)	Germany	UK (Scotland)	Sweden
Herd level prevalence (breeding herds)	9%*	2%	unknown	0.2%	10%	0% - free
Type of programme	Voluntary	Mandatory	Voluntary	Mandatory	Mandatory	Mandatory
Type of testing – screening/case finding	Bulk milk, ear notch, blood/serum	Ear notch	Bulk milk, ear notch, blood/serum	Ear notch, blood/serum	Ear notch, blood/serum	-
Type of testing – monitoring freedom of disease	Ear notch, blood/serum	Ear notch	Bulk milk, ear notch, blood/serum	Ear notch, blood/serum	Antibody testing blood/serum	Antibody testing bulk milk, blood/serum
Vaccines licenced for use	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
Funding	Private	Private & public	Private	Private & public	Private	Private & public





WP2: Thorough description of control programmes



Status: Step 1 Description of BVD surveillance programmes

herd level risk factors for introduction	Countries					
	Netherlands	Ireland	France (Brittany)	Germany	UK (Scotland)	Sweden
1.	High cattle density	Neighbouring contact	Neighbouring contact	Imported cattle	Delayed removal	Imported cattle
2.	Pregnant cattle	Pregnant cattle	Introduction of cattle	TI cattle	Cattle with unknown status	-
3.	Indirect transmission	Indirect transmission	Presence of fattening unit	Pregnant cattle	Neighbouring contact	-



WP2: Thorough description of control programmes



Step 2: Results Risksur tool in combination with results Literature review and meta analyses (for default values): first draft questionnaire in april 2018

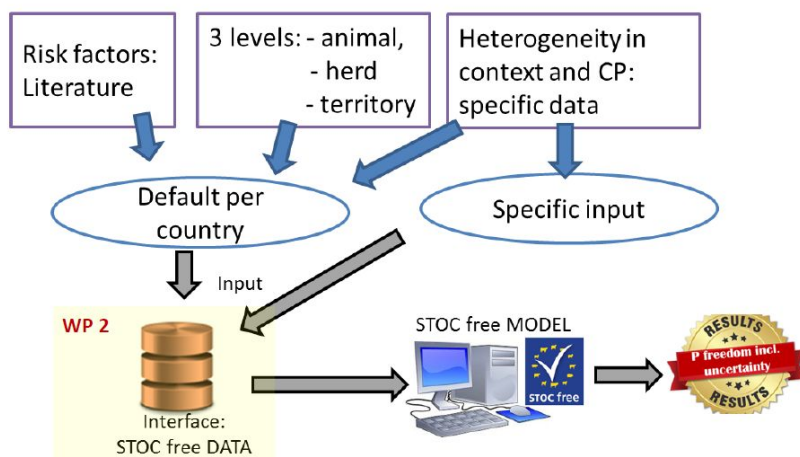
Aim questionnaire: obtain quantitative input information from heterogeneous CPs

Subsequently:

Step 3: Development of a data collection tool (STOC free data) with which all relevant data for the STOC free model can be collected



STOC free: the Framework





WP3: Case studies



- Will be discussed during the annual meeting (October 2018)
- Start in 2019



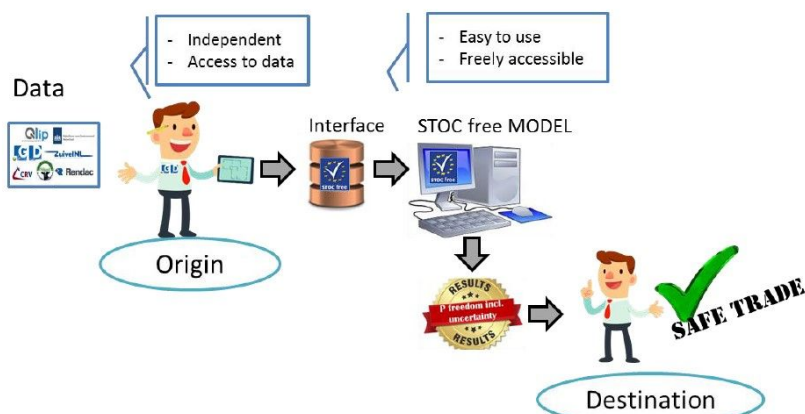
WP4: Dissemination



- Development website (delivered June 2017)
- Create discussion groups on research gate and linkedin
- Presentations and discussions about the project
 - National stakeholders
 - Stakeholders European level (FESASS, EFSA, Other??)
 - Presentations at scientific conferences
 - Annual newsletter
 - Workshop at the end of the project
 - Submission COST-Action proposal: SOUND control, to include many countries



Vision





Ultimate goal



STOC free will be used by every country or region to evaluate probability of freedom of traded animals for any disease



Thank you for your attention



<http://www.stocfree.eu/>



Annexe III : Conclusion de l'atelier sur la préparation aux situations d'urgence



FESASS



MALTA EU 2017

Emergency preparedness for Trans-boundary Animal Diseases: THE ROLE OF STAKEHOLDERS

Workshop carried out on 16th May 2017 in Brussels. The workshop was aimed to contribute to build up relationship and trust between public and private sectors for the prevention and control of trans-boundary animal diseases.

Outcomes of the workshop

1. A high **level of preparedness** for all parties involved, from the competent authorities to farmers, is the key priority. It is the factor of success to fight transboundary animal diseases. It permits an efficient management of the crisis situation through:
 - a. the good allocation of resources;
 - b. the definition of the role and responsibilities of all actors;
 - c. the development of a strong and continued confidence both in the contingency plans and in the actors' capacities to play their role.
2. There is a clear and general consensus about the necessary **involvement of all stakeholders** in the emergency preparedness, especially for the early detection, for the first rapid response at farm level and for the implementation of contingency plans.
3. The **list of stakeholders** that should be involved in the emergency preparedness process must include the principal actors (farmers, traders, veterinarians, food chain operators, competent authorities, laboratories) and other important players (sub-contractors, scientific experts, representatives of the general public and society and the European authorities). The probability of controlling a transboundary animal disease when introduced rely on all these actors. If one component fails, then the emergency response is weaker.
4. It is crucial to ensure **efficient communication and coordination** at all levels even though it might be difficult for different reasons (e.g. great number of actors, different spoken languages, etc.). The collective approach developed by farmers' animal health services in peace time, gathering together farmers and means, is a good practice to reach this target. A strong **partnership and trust** between farmers and private/public veterinarians is also essential and should be facilitated.
5. There are possibilities to increase stakeholders' involvement and particularly to improve their trust in the **emergency plans**, to reduce the time for controlling the diseases, and to save money due to the direct and indirect losses. The private sector is primarily requesting more flexibility in the control measures implemented between suspicion and confirmed results in order to facilitate the notifications, more availability of rapid tests in order to improve the early detection capacity, promotion of insurance schemes in order to reduce the direct and indirect losses, develop emergency vaccination strategies in order to improve control capacity.

Annexe III : Conclusion de l'atelier sur la préparation aux situations d'urgence (suite)

6. The **fast compensation** of losses in case of outbreaks or suspicion of outbreaks is a key element for enhancing the notification of suspected cases and for the collaboration between authorities and stakeholders during crisis. The availability of funds for the key stakeholders involved is crucial to ensure the efficiency and confidence in the emergency response system. Private **insurance schemes** and mutual funds can complete the framework especially with reference to indirect losses. The positive experiences developed in Member States in this regards shall be shared.
7. **Early warning system** to detect a disease when introduced and before its spread is an essential tool to promptly react in a timely manner. The capacity to recognize a disease, notify the suspicion and investigate it should be constantly promoted and supported.
8. **Biosecurity measures** are important for preventing the introduction of transboundary animal diseases in a territory and reducing the spread if such diseases are introduced, therefore incentives to improve biosecurity and initiatives to enhance awareness of farmers can facilitate the implementation of such measures. Applied research on disinfection for emergent exotic diseases, if not well documented, can contribute to improve the biosecurity in case of occurrence of such diseases.
9. **Simulation exercises** and regular assessment of the level of preparedness are necessary to maintain the confidence of competent authorities and stakeholders in the emergency response capacity. The possibility of identifying clear indicators of the level of preparedness can help to harmonize the response capacity. The involvement of the key stakeholders in these exercises is recommended and a form of compensation shall be granted. The feedback of these exercises should be shared with the stakeholders

Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (ASBL)

Siège social : Allée des Artisans, 2 – 5590 Ciney – Belgique

Secrétariat Général : Place du Nouveau Marché aux Grains, 21

1000 Bruxelles – Belgique

www.fesass.eu - fesass@fesass.eu